Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2006

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2006, au titre des tranches annuelles, chapitre 23.412.2312.00506 - 34000, la Commission Sports propose la répartition suivante ; ce programme prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine :

- Stade Léo Lagrange - annexe 3

Améliorations de la pratique de l'athlétisme, telles :

, réfection partielle de la piste	60 000 €
. Telection partielle de la piste	9 000 00

. remplacement du matelas de saut et amélioration des aires de saut en hauteur 35 000 €

- Ensemble sportif de la Malcombe

Aménagements, tels :

. glissières bois/métal de	protection (intru	sion de gens o	du vovage)	7 000 €

. Plaine de jeux : aménagement d'un beach volley (Vital'Eté) 30 000 €

- Terrain EPS Marceau

Clôture pare-ballons (protection des riverains) 8 000 €

- Terrain EPS Voltaire

Clôture pare-ballons 3 500 €

- Terrain EPS Coluche

Clôture pare-ballons (protection des riverains) <u>3 000 €</u>

TOTAL 146 500 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2006, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 8 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.